



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 101974

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la pratique du « *packing* » développé chez les enfants atteints d'autisme. L'utilisation de cette technique dans la prise en charge de l'enfant atteint d'autisme et présentant de graves troubles du comportement divise les professionnels en raison de l'absence actuelle de preuve scientifique de son efficacité. C'est pourquoi des associations demandent un moratoire sur le « *packing* » et son application sur les enfants, adolescents et adultes. En février 2010, le Haut conseil en santé publique (HCSP) a énoncé que la méthode du « *packing* » pratiquée de façon encadrée selon un protocole précis ne comportait pas de risque somatique, mais il a également rappelé la nécessité d'une évaluation pour déterminer les bénéfices éventuels de ce traitement. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à la demande des associations des familles des malades atteints d'autisme, et si les évaluations demandées par le HCSP avaient été faites.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101974

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2196

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)